

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

AMENDEMENT

N ° CF145

présenté par

Mme Louwagie, M. Forissier, M. Sermier, M. Nury, Mme Dalloz, M. Hetzel, M. Descoeur, M. Le Fur, Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, M. Brun, M. Bouley, Mme Corneloup, Mme Audibert, Mme Porte, M. Menuel et Mme Poletti

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.